

APROBAT

În ședința Biroului permanent al
Camerei Deputaților

din data de

16.03.2010

228



Parlamentul României
Camera Deputaților

B.P. Nr. 228 ... din 16.03.2010

**Parlamentul României
Camera Deputaților**

Cabinet Secretar General

București, februarie 2010
Nr.51/

MEMORANDUM INTERN

De la: domnul Gheorghe Barbu, Secretar general al Camerei Deputaților

Către: Biroul Permanent al Camerei Deputaților

**Tema: Participarea la Reuniunea Comisiei pentru afaceri parlamentare a
Adunării Parlamentare a Francofoniei (APF)
(Marrakech, Maroc, 28-31 martie 2010)**

În perioada 28-31 martie 2010, la invitația secțiunii marocane a Adunării Parlamentare a Francofoniei (APF), va avea loc la Marrakech, Maroc, reuniunea Comisiei pentru afaceri parlamentare a APF.

La această reuniune, Camera Deputaților urmează să fie reprezentată de domnul deputat Ciprian Minodor Dobre (PNL), membru al Delegației Parlamentului României la APF.

**Acțiunea are caracter parlamentar conform art. 3, litera a), al
HBP 1/2003 modificată și completată prin HBP 5/2007.**

Propunem:

- să se aprobe participarea domnului deputat Ciprian Minodor Dobre la această acțiune;
- deplasarea să se efectueze cu avionul pe ruta București-Marrakech și retur, cu plecare din București în 27 martie 2010, ora 06:50 (AF 1089) și întoarcere în 1 aprilie 2010, ora 22:55 (AF 1088), conform traseului alăturat;
- să se acorde drepturi de diurnă categoria a II-a, 100% pentru 6 zile, cazare plafon B pentru 5 nopți și un avans de 50% cu decontare ulterioară;
- recalcularea cheltuielilor să se facă la întoarcerea în țară pe baza documentelor justificative.

Secretar general,

Gheorghe Barbu





*Le Président
Commission des affaires parlementaires*

Paris, le 18 février 2010

**A l'attention de tous les Présidents et Présidentes des sections de l'APF
Copie aux secrétaires administratifs**

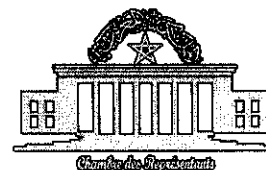
J'ai le plaisir de vous informer que, sur l'invitation de la section marocaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la commission des affaires parlementaires se réunira à Marrakech du 28 au 31 mars 2010.

Vous trouverez ci-joint un document contenant des informations d'ordre pratique, de même qu'un formulaire d'inscription et de réservation d'hôtel. Ceux-ci devront être retournés dûment remplis, **avant le 15 mars 2010**, aux destinataires figurant dans la documentation. Le projet d'ordre du jour de la réunion et le programme préliminaire vous seront communiqués ultérieurement.

Je me permets de vous rappeler que chaque section est responsable de ses frais de déplacements, d'hôtel et de séjour.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à Marrakech, je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Pierre De Bané
Sénateur



*Réunion de la Commission
des Affaires Parlementaires
de L'APF*

Marrakech, 28-31 mars 2010

Renseignements généraux

Introduction :

La réunion de la commission des affaires parlementaires se déroulera à Marrakech du 28 au 30 mars 2010, à l'invitation de la section marocaine de l'A.P.F.

La ville de Marrakech, perle du Sud, dont le nom fut porté par l'extrême Maghreb, est l'expression sincère d'une succession de civilisations et de dynasties. Elle fut fondée en 1070 par l'Amoravide Youssef Ben Tachifine. Les dynasties s'y succédèrent et laissent derrières elles de somptueux, palais, mosquées, jardins et medersas. Tels que : les ruines de la Casbah d'Abou Baker, la mosquée de Ben Youssef, la mosquée de la KOUTOUBIA, le palais El-Badii, le palais du Bahia, les tombeaux de SAADIANS.

Comme dans la plupart des villes impériales marocaines, la ville de Marrakech présente un contraste de paysages : la ville moderne est entourée par de beaux jardins comme celui conçu par Majorelle au nord, et le jardin de la Menara au Sud. L'ancienne partie de la ville « La Médina » est l'un des endroits les plus fascinants du pays, avec ses murs historiques, et surtout, sa magnifique place Jamaa El Fna qui doit sa renommée mondiale non seulement à sa propre beauté mais aussi à la vie théâtrale attrayante qu'elle offre au visiteur nuit et jour. Cette place a été reconnue par l'UNESCO en 2001 comme patrimoine oral mondial, le premier du genre à l'échelle mondiale.

Marrakech, est donc par excellence, la capitale touristique du Maroc. Le voyageur qui découvre cette cité médiévale aux remparts ocre et rouge, entourée des cimes du Haut Atlas dressant leur silhouette à l'horizon, ne peut que s'émerveiller du spectacle auquel le convie la nature.

Inscription :

Les délégués sont priés de confirmer leur participation à la réunion de la commission des affaires parlementaires en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner avant le 15 mars 2010 par télécopie ou e_mail aux destinataires suivants :

*M. SAID SATRAOUIY
Chambre des Représentants du
Royaume du Maroc
B.P 431, Rabat, Maroc
Téléphone : 00212537679656
Télécopie : 00212537679791
E-mail : s_satraouy@hotmail.com*

*Mme Françoise DUVAIL-BONNOR
APF
235 boulevard Saint-Germain
75007 Paris, France
Téléphone : 33 1 40 63 91 60
Télécopie : 33 1 40 63 91 78
E-mail : fduvail-bonnor@apf-fr.org*

Hébergement et réservation :

La Chambre des Représentants du Royaume du Maroc a confié la gestion des réservations des chambres d'hôtel à l'agence L'EVENEMENTIEL EVENTS COMPANY.

Par conséquent, les participants sont priés de faire parvenir le formulaire de réservation ci-joint aux :

*M. EL AZHAR HASSI RAHOU
Agence L'EVENEMENTIEL EVENTS COMPANY
Tél : 212 537 75 38 38 GSM : 212 661 77 04 91
Fax : 212 537 65 47 47
E-mail : evenementiel@menara.ma*

Et

*M. Said SATRAOUIY
Chambre des Représentants du Royaume du Maroc
B.P 431, Rabat, Maroc
Téléphone : 00212537679656
Télécopie : 00212537679791
E-mail: s_satraouy@hotmail.com*

Les chambres seront réservées à vos noms par l'agence précitée à *l'hôtel HIVERNAGE MARRAKECH* qui est aussi le siège où se dérouleront les travaux de la réunion de la commission des affaires parlementaires.

Les demandes de réservation doivent être envoyées au plus tard le 15 mars 2010. Les demandes parvenant après cette date seront honorées sous réserve des chambres disponibles. Marrakech étant une destination touristique très demandée, en conséquence, les hôtels en général affichent complets. Afin de pouvoir assurer l'hébergement de tous les participants, il est vivement conseillé de faire les réservations nécessaires dès que possibles. Celles-ci seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

Toute réservation doit être garantie par un numéro de carte de crédit. L'Agence *L'EVENEMENTIEL EVENTS COMPANY*, confirmera la réservation dès réception d'une demande de réservation détaillée.

Toute demande de renseignement de modification ou d'annulation de la réservation doit également être adressée à l'Agence *L'EVENEMENTIEL EVENTS COMPANY* et au secrétariat de la section marocaine.

Accueil et Transport :

La Chambre des Représentants du Royaume du Maroc assurera le transport des participants à l'arrivée et au départ. De l'aéroport Marrakech – Menara.

Pour faciliter l'accueil à l'aéroport de Marrakech – Menara, les participants sont priés d'indiquer, au moyen du formulaire d'inscription, ci-joint, les dates et heures précises d'arrivée et de départ, ainsi que le numéro de vol. Ce formulaire doit être envoyé à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc avant le 15 mars 2010.

Identification des bagages :

Les participants sont priés d'identifier clairement tous les bagages à l'aéroport d'arrivée afin de faciliter le repérage à l'hôtel.

Lieu des réunions :

Les séances de travail se dérouleront à la salle de conférence à *l'hôtel HIVERNAGE MARRAKECH*.

Conditions climatiques :

Le climat de Marrakech au mois de mars se caractérise par un temps relativement sec, avec une température variant entre 15° la nuit et 29° le jour.

Monnaie et argent :

La devise marocaine est le dirham (DH).

Son cours est relativement stable.

Le dirham est divisé en 100 centimes.

Il existe des pièces de 5,10,20,50 centimes ainsi que des pièces de 1,2, 5,10 dirhams.

Au niveau des billets, il en existe de 10, 20, 50, 100 et 200 dh.

Les chèques de voyages et les Eurochèques peuvent être échangés dans les banques et dans les grands hôtels. Vous pouvez également recevoir de l'argent en espèces pour une valeur de 2000 dh pour chaque opération aux guichets automatiques avec les cartes telles que VISA Euro/ Mastercard, carte EC. Vous pouvez payer également avec ces cartes dans les grands hôtels et la plus part des restaurants et certains magasins.

Ci-après le taux de change de certaines devises internationales (en début de décembre 2010)

- 1 Euro11,254
- 1 \$ 8,2089
- Lire sterling12,944

Visas :

Les ressortissants des pays ci-après peuvent entrer au Maroc sans visa pour trois mois au maximum. Cependant si la durée de séjour devait dépasser trois mois, un visa approprié devra être obtenu à l'avance auprès du poste diplomatique ou consulaire marocains accrédités dans leurs pays respectifs.

Andorre, Belgique, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Luxembourg, Mali, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tunisie.

Sont dispensés du visa les ressortissants des pays ci-après ayant signé avec le Maroc des accords portant obtention du visa pour les passeports officiels en vigueur (passeport diplomatique, de service et spécial).

Belgique, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Hongrie, Luxembourg, Mauritanie, Pologne, Suisse.

Sont également dispensés du visa, les ressortissants des pays ci-après ayant signé avec le Maroc des accords pour tout type de passeport.

Guinée, Mali, Niger, Roumanie, Tunisie.

Les ressortissants des pays soumis au visa, mais qui travaillent pour une organisation internationale dont le siège est établi au Maroc (suite à un accord avec le Gouvernement marocain) sont dispensés également du visa.

Les experts des Nations Unies détenteurs de passeports ou de laissez-passer délivrés par l'ONU, sont dispensés de visa d'entrée au Maroc.

Les demandes de visa doivent être déposées au moins deux semaines avant la date d'arrivée au Maroc.

Pour certains pays où le Maroc n'a pas de poste diplomatique ou consulaire, le visa sera délivré à l'arrivée. Dans ce cas, les délégués sont aimablement invités à communiquer par télécopie aux autorités marocaines une photocopie de leur passeport précisant son numéro et son type, ainsi que le nom de la compagnie aérienne, la date et l'heure d'arrivée au Maroc.

Précaution en matière de santé :

Aucune exigence en matière de vaccination pour les voyages internationaux n'est requise pour l'entrée au Maroc.

Un service médical de première urgence sera assuré à *l'hôtel HIVERNAGE MARRAKECH*.

Toutes les autres prestations médicales sont à la charge des participants. Il est recommandé toutefois de souscrire à une assurance de voyage.

Bureau d'inscription et d'information :

Un bureau d'inscription et d'information sera installé à *l'hôtel HIVERNAGE MARRAKECH*.

Les participants sont invités à s'inscrire dès leur arrivée.